

La fondation de Morges

Autor(en): **Millioud, Alfred**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 21

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 24 mai 1913 : Tous à Morges ! — La fondation de Morges (Alfred Milloud). — A la pension de monsieur Main (Ant. de Polier). — Les quatre clefs. — (Boutade). — La bécelietta à la Sabine (Octave Chambaz). — D'Escherin à Genève (C. D.). — Du monde à dîner. — Ils chantaient ainsi. — Au guillon.

TOUS A MORGES !

MORGES, la coquette, est en fête. Elle donne asile à tous les chanteurs vaudois, accourus à la conquête des couronnes qui les attendent. Demain, dimanche, tout le canton les y rejoindra. Mais cette invasion n'est pas pour effrayer les Morgiens, au contraire. Ils l'espèrent, ils la désirent ; ils sont prêts à supporter l'assaut, la joie au cœur, le sourire aux lèvres, le verre en main.

Morges s'est admirablement parée et les « amis de Morges » ont mis les petits plats dans les grands. Rien ne manquera, qui puisse contribuer à l'agrément et à la commodité de leurs hôtes. Morges fait bien les choses et l'on ne regrette jamais d'y être allé.

Aussi n'est-il pas étonnant que le nombre des sociétés inscrites pour prendre part à ce tournoi de l'harmonie soit bien supérieur à celui des fêtes cantonales précédentes.

Les couronnes seront vivement disputées, dans toutes les divisions, dit-on, et les concerts, tant par la composition du programme que par la valeur des interprètes, solistes et chœurs, seront de vraies solennités musicales.

Le grand concert de demain après-midi, dimanche, à 3 heures, au temple, sous la direction de M. Charles Troyon et avec le concours de Mme Debogis-Bohy, soprano, de Mlle Marie Vulliemoz, mezzo-soprano, de M. Ferdinand Gallaz, ténor, de M. Emmanuel Barblan, basse, et d'un orchestre de soixante musiciens sera fort beau. Des chœurs seront chantés par les II^e et III^e divisions (ensemble 1421 exécutants) ; puis par la division supérieure et la I^{re} division (ensemble 1571 exécutants).

Le grand cortège et la proclamation des résultats des concours auront lieu demain dimanche également à 5 h. 15 et 6 h. 15.

N'avions-nous donc pas raison de dire que, demain, tout le canton sera à Morges ?

LA FONDATION DE MORGES

Un parchemin que j'ai trouvé à Turin nous décrit l'état du pays de Vufflens avant que Morges y existât. Elle ne fut pas fondée par notre petit Charlemagne, comme disaient les traditions. Le génie actif de ce prince a tellement ému le sentiment du peuple, que les vieux chroniqueurs nomment plus de trente châteaux qu'il aurait fondés ou restaurés. Le fondateur de Morges est Louis, fils d'un frère du comte Pierre, premier baron de Vaud, digne de sa maison comme préparateur d'affaires, acquéreur de terres, bâtisseur de donjons. Quand

Philippe, frère et successeur de Pierre, mourut, un de ses fils, Louis, devint baron de Vaud. Ayant le Jura par les Clées, le lac de Neuchâtel par Yverdon et Cudrefin, le centre du pays par Moudon, il voulut avoir aussi des ports sur le lac de Lausanne, et une frontière forte du côté de Lausanne. Cet homme tout armé de fer passa souvent dans les prairies où se présentent, près de Morges et de Rolle, tant de paysages virgiliens aux beaux arbres, aux montagnes lointaines. Il songea à s'y fortifier, à y avoir un château, une ville, des troupes, des revenus. Il demanda au seigneur de Vufflens, maître de tout le pays où coulait la Morge, de lui remettre une partie de son fief. Vufflens céda devant Savoie. Il semble qu'il ait ensuite fait entendre trop haut par devant le baron les droits que lui valait cet acquiescement, s'exposant ainsi à les voir contestés ; car Amédée, chef de la famille de Savoie, crut bon de s'interposer : en octobre 1296, un grand clerc, professeur en lois, fut envoyé pour mettre fin aux contestations, par le moyen d'une enquête, et demander aux gens du pays à qui ils obéissaient, comment ils avaient vécu avant la naissance de la ville, « avant que le seigneur Louis eût commencé de bâtir et de fortifier le château et la ville de Morges. » Ces expressions qui reviennent cinq fois dans l'enquête, et les documents du Régeste de M. Forel, établissent que Morges naquit en 1286 ou 1287, peut-être pendant ces deux années.

ALFRED MILLIoud.

(Notre vieux pays, Gravures sur bois).

A LA PENSION DE MONSIEUR MAIN

De même que Lausanne, Morges est depuis longtemps une ville d'écoles et de pensionnats. Au commencement du XVIII^e siècle, un « proposant de l'Académie », M. Main, y formait des « jeunes gens de famille » dans une maison portant actuellement le n° 5 de la rue des Alpes, à l'angle de la rue du Lac. C'est là que fut mis, à l'âge de 12 ½ ans, Antoine de Polier (1713-1783) dont les parents demeuraient à Lausanne, et qu'une longue maladie avait fort retardé dans ses études. Cet Antoine de Polier devint pasteur. Il est le père du préfet du Léman, Henri de Polier, et d'Isabelle, baronne de Montolieu, l'auteur des *Châteaux suisses*. Dans les *Mémoires* qu'il a laissés et que M. F.-A. Forel a publiés dans la *Revue historique vaudoise*, il parle en ces termes de la pension de M. Main :

Mon cher père prit la peine d'aller à Morges pour conclure avec M. Main et convenir du jour où je me rendrais dans ma nouvelle station ; ce qui fut à quelques jours de là, c'est-à-dire à la fin de juillet 1726. J'avais besoin de tomber en de si bonnes mains, vu le prodigieux retard de mes études élémentaires. Voulant rattraper par la promotion en éloquence le rang que j'avais perdu dans le collège et ne pouvant le faire qu'en mars ou juin 1727, il fallait une diligence extrême et ne pas perdre un moment. Aussi M. Main y prit peine, car par l'institut de sa pension, il avait disposé les choses de manière que nous avions dans chaque 24 heures d'hiver deux levers et deux couchers :

Nous dinions à 11 ½ heures, et soupions avant 7 ; la dévotion faite, nous étions au lit à 8 h. : à 1 ½ h. après minuit, un mortel carillon nous réveillait ; il fallait se lever ; nous trouvions la chambre chaude ; une bonne et copieuse soupe nous donnait un déjeuner capable de réparer nos forces et de nous mettre en état de nous appliquer à l'étude, jusqu'à 6 heures précises que nous retournions au lit, jusques à 8 heures qu'on nous réveillait, pour reprendre nos études jusques après 11 heures qu'on dînait ; nous allions d'une heure à 3 prendre nos leçons hors de la maison, écriture, arithmétique, musique, etc. ; à 3 heures nous revenions à la maison étudier jusqu'à 7 heures au plus tard, qu'on soupait. Ainsi de suite tous les jours, hors le dimanche, qu'étant allés le samedi au lit après 10 heures, nous nous levions à 7 ½ heures pour déjeuner et aller au sermon. Tous nos moments aussi bien employés et surveillés par un maître excellent et qui suivait la meilleure méthode, me firent faire des progrès étonnants et tels que je parus avec honneur dans les examens et gagnai même un rang plus avantageux que celui que j'avais eu avant ma maladie.

ANT. DE POLIER.

Treize heures d'étude par jour, à des bambins de douze à quatorze ans ! On n'y allait pas de main morte en ce temps-là.

LES QUATRE CLEFS

Le *Livret officiel* de la fête des chanteurs vaudois, qui se célèbre aujourd'hui et demain à Morges, contient, signées de M. G. Humbert, d'intéressantes pages intitulées : « La musique à Morges. » Nous en extrayons ce qui suit :

A MESSIEURS les nobles Syndiques et Conseil de la ville de Morges, telle est la dédicace d'une *Briève Instruction de Musique* imprimée en 1617 et dont l'auteur signe : Jean-François de Césier, dit Colony. L'intérêt que la ville de Morges porte à la musique ne date donc pas d'aujourd'hui. Est-ce à dire qu'il n'ait jamais fléchi au cours des siècles et que « Messieurs les nobles Syndiques » d' alors aient très largement profité de l'instruction qui leur était dédiée ? Je n'oserais l'affirmer. Il semble bien plutôt que, pendant deux siècles, on se soit presque borné à faire usage de la quatrième des clefs dont le facétieux Jean-François préconise l'emploi. Car c'est lui-même, l'imprudent ! qui recommande quatre clefs : la clef de sol, la clef de fa, la clef d'ut, et la clef... de la cave !

Vu que la clef de la cave
Rend la voix douce et suave.

Voilà ! — Juliette est une charmante fillette de cinq ans, aimée et choyée. Cependant, elle s'est attirée l'autre jour une réprimande sévère.

— C'est bien, répond l'enfant, la voix étouffée par les larmes, c'est bien, maman, demain... je retourne dans mon chou.